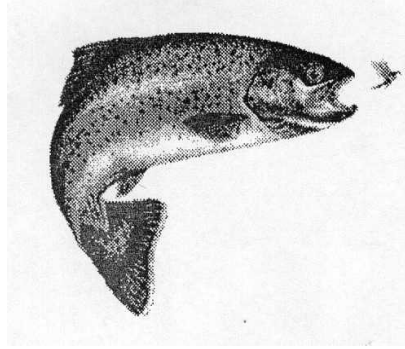


Challenge du Club Mouche de BELHADE



Mercredi 8 mai 2019 à BELHADE

Le Club Mouche de BELHADE, section de l'AAPPMA des vallées de la Leyre, organise son cinquième challenge amical de pêche à la mouche. Il aura lieu dans le parc naturel régional des landes de Gascogne, sur le parcours mouche de BELHADE (long de 2,5 km) le mercredi 8 mai 2019.

Les inscriptions seront closes le lundi 29 avril 2019.

Modalités d'inscriptions :

Envoyer un chèque correspondant à l'ordre de AAPPMA des vallées de la Leyre - Club Mouche de BELHADE en précisant nom, prénom, adresse, votre e-mail et le nom de votre club ou de l'AAPPMA à l'adresse suivante :

*Club Mouche de BELHADE
Philippe LASSALLE
2 chemin du Pas de Bedic
Barde
33650 Cabanac et Villagrains*

Si vous souhaitez recevoir la carte du CMB avant la date du challenge, ajouter une enveloppe libellée et timbrée pour le retour.

Le coût d'inscription au challenge se compose de deux montants :

- 12€ pour un adulte ou 6€ pour un enfant pour :
 - Le café, l'entrecôte du midi à la salle des fêtes de Belhade. Pour le complément du déjeuner, chaque participant amène son panier repas¹ ;
 - La participation à l'épreuve.
- 10€ pour un adulte ou 5€ pour un enfant pour la carte saisonnière 2019 du Club Mouche de BELHADE.

Les accompagnateurs non pêcheurs (conjoint, enfant, membres de l'AAPPMA des vallées de la Leyre) peuvent s'inscrire à la grillade du midi pour la somme de 10€ par adulte ou 5€ par enfant.

Pour toute information complémentaire, adresser un courriel à clubmouchebelhade@free.fr

¹ Chaque participant amène son panier repas (couvert, pain, autres aliments, autres boissons).

Règlement du challenge

L'inscription du participant vaut connaissance, acceptation et application du règlement indiqué ci-après.

DEROULEMENT DE L'EPREUVE :

Le rassemblement des inscrits est fixé le mercredi 8 mai à 7:45 devant la salle des fêtes de BELHADE.

L'épreuve se déroulera en deux manches.

Première manche : **9:00 - 12:00**

- Départ des équipes constituées depuis la salle des fêtes à 8:45.
- Retour et remise des fiches des captures au contrôle salle des fêtes à **12:15 au plus tard.**

Deuxième manche : **14:30 - 16:30**

- Départ des équipes depuis la salle des fêtes à 14 :15.
- Retour et remise des fiches de captures à 16:45 au plus tard.

Énoncé des statistiques de pêche et remise des coupes.

MODE DE PÊCHE :

Pêche à la mouche fouettée (mouche sèche, streamer, nymphe).

- Bien que la remise à l'eau du poisson soit souhaitée (NO-KIL: hameçon écrasé ou sans ardillon), possibilité de conserver selon le cas au plus 3 truites Arc en Ciel.
- Possibilité de rentrer dans l'eau avec discrétion et précaution (sans troubler l'eau) pour pêcher un poste unique. Pour permettre une meilleure pêche, il est interdit de remonter ou descendre la rivière en Wading, de se maintenir ou d'enjamber les troncs d'arbres couchés dans l'eau.
- Ne pas monopoliser un poste de pêche plus de 20 minutes (principe de rotation pour partager la rivière et les chances de capture).

L'EQUIPE :

- L'équipe est constituée de deux pêcheurs tirés au sort. Des équipes mixtes « interclub » sont constituées afin de favoriser les échanges entre club. Chaque enfant est associé à un adulte de sa connaissance.
- Pour équilibrer le nombre de pêcheurs entre secteurs de pêche, il est attribué par tirage au sort un secteur par équipe et par manche. Le secteur du matin sera différent de celui de l'après-midi. Dans le secteur de pêche, le choix de la zone de pêche est libre. Les équipiers s'entendent pour rejoindre le secteur attribué.
- L'équipe se contrôle mutuellement les captures. Chaque équipier se rend disponible pour valider les captures de son coéquipier et les inscrire sur la fiche d'enregistrement.

CAPTURES :

- Les prises sont individuelles.
- La présence des deux coéquipiers est obligatoire pour valider les prises.
- L'espèce de salmonidé et la taille sont indiquées sur la fiche de capture.
- Toutes les prises seront indiquées (pour alimenter les statistiques). On indiquera l'espèce de salmonidé (truite arc en ciel, truite fario). Pour la mesure, on arrondira au centimètre supérieur.

CLASSEMENT :

- Le classement sera établi en fonction d'un score calculé à partir du nombre et de l'espèce de poisson de taille supérieure à 23 cm (1 truite fario compte pour 3 points, un saumon de fontaine pour 2 points, une truite arc en ciel pour 1 point). En cas d'égalité, le gagnant sera celui qui a pris le plus gros poisson, toute espèce confondue.

RESPECT DU REGLEMENT ET DE LA SECURITE :

- Le règlement indiqué est plus restrictif que celui de la fédération de pêche des Landes.
- Tout manquement à la réglementation de la pêche entraîne de facto l'élimination.
- Sur le parcours de BELHADE, la pêche s'effectue dans un milieu sauvage, sous votre propre responsabilité. Le parcours n'est pas aménagé vis-à-vis de la sécurité des biens et des personnes. Par conséquent la plus grande prudence s'impose. Soyez vigilant pour vous et pour les autres. Attention à ne pas glisser et tomber dans l'eau depuis les berges instables, à ne pas glisser sur un tronc d'arbre couché, de ne pas marcher sur un tronc ou une branche qui risque de se rompre, etc... La section Club Mouche de BELHADE de l'AAPPMA des Vallées de la Leyre décline toute responsabilité vis à vis d'accident corporel ou de bris de matériel.
- Tout feu est interdit ainsi que toute cueillette de flore.

Ce challenge est une rencontre amicale de pêcheurs à la mouche passionnés. La bonne humeur et la courtoisie sont de rigueur.

Ne pas oublier d'apporter :

- ❖ Une épuisette à maille fine,
- ❖ Un moyen de mesure des poissons,
- ❖ Un stylo pour remplir la fiche,
- ❖ Le panier repas (couvert, pain, autres boissons et aliments non prévus),
et votre matériel de pêche à la mouche !